

LICENCE

MODELE REGLEMENT DES ETUDES (RDE)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2018-2019

DOMAINE : DEG

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1 L2 L3

Mention : ECONOMIE ET GESTION (site de Valence)

Parcours-type : ECONOMIE ET GESTION

Parcours pédagogique : « *Entreprise* » en L3

Régime/ Modalités : Régime : X formation initiale X formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : ALAIN LAURENT

RESPONSABLE DE L'ANNEE : CLAIRE BARRAUD

GESTIONNAIRE : PORKOLAB PASCALE

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

1.1 : Les trois années de Licence sont une formation pluridisciplinaire centrée sur la connaissance de l'activité économique, des théories économiques et des organisations, sanctionnée par un diplôme de licence « économie et gestion » .

1.2 : Compétences et objectifs professionnels

Compétences: capacité à répondre aux exigences des métiers de gestion d'entreprise, de la banque, dans un organisme international, de la fonction publique centrale et territoriale, de l'enseignement et la recherche

Objectifs: Acquérir des connaissances à la fois fondamentales et pratiques en économie et gestion.

Article 2 : Conditions d'accès

- Extraits art. 1 de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants :

– Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes [...].

L'inscription peut [...] être subordonnée à l'acceptation, par ce dernier, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite [...].

[...] lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation [...].

- Accès de plein droit en L2, pour les étudiants titulaires de la licence 1^{ère} année mention Economie et Gestion, ou L3 pour les étudiants titulaires de la licence 2^{ème} année mention Economie et Gestion.

- Autres cas : sur décision de la commission d'admission, après examen des dossiers:

- des étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation

- des étudiants issus d'une formation hors LMD (DUT, BTS...)

- des personnes autorisées à candidater par dispense du titre requis (validation des acquis personnels ou professionnels)

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)

- divisés en 36 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs), 6 par semestre.

Volume horaire de la formation par année : L1 : 456 L2 : 476 L3 : 512

Article 4 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : Anglais

Volume horaire : L1 : CM 0 TD : 24 L2 : CM : 0 TD : 40 L3 : CM : 0 TD : 40

obligatoire : S1__ S2 X S3 XS4 X S5 X S6 X

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__ S5__ S6__

Stage : En L3

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)

optionnel crédité d'ects (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

optionnel non crédité

Durée : 120 heures

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : Vacances scolaires

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils ne se déroulent pas pendant les heures d'enseignement et qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle. En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés : Néant

- Mémoire :

Date limite de dépôt : au moins.... jours avant la soutenance dont la date sera fixée par le directeur de mémoire.

- Rapport de stage :

- Projets tuteurés :

III – Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modes de contrôles

5.1 - Les modalités de contrôle

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.

5.2 - Assiduité aux enseignements

Aux TD :

La présence aux enseignements en Travaux Dirigés ainsi qu'aux épreuves s'y rapportant est obligatoire.

Toute absence doit faire l'objet d'une justification à l'aide d'une preuve écrite remise ou scannée à l'administration dans les 48h ouvrables qui suivent le premier jour de l'absence. Seront considérées comme injustifiées les absences autres que :

Dispense d'assiduité :	<ul style="list-style-type: none"> - pour raisons médicales attestées ; - pour raisons familiales graves ; - pour cas de force majeure. <p>Une dispense d'assiduité et de contrôle continu peut exceptionnellement être accordée pour les étudiants salariés sauf aux étudiants boursiers. Les demandes sont à présenter au service de scolarité du premier cycle avant le 1^{er} octobre et le 30 janvier pour les semestres 2, 4 et 6. La dispense d'assiduité et de contrôle continu implique la renonciation au contrôle continu. Un étudiant dispensé d'assiduité peut participer au contrôle continu mais sa note ne sera pas prise en compte dans le calcul de la note finale de la matière concernée.</p> <p>Le contrôle continu est obligatoire sauf pour les dispensés d'assiduité.</p>
------------------------	--

Article 6 : Validation, compensation valorisation, progression, capitalisation,

6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année

Année	<p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - Soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - Soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Une UE peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit par validation de chacun des EC ou matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - Soit par compensation entre matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Élément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	<p>Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$</p>
	<p>Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant (e) dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle</p> <p>La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un principe de validation au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle.</p>

<p>Reconnaissance de l'engagement de l'élève étudiant</p>	<p>En complément, des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement</p> <p>Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois) - Étudiants membres du bureau d'une association - Services civiques - Sapeurs-pompiers - Militaires dans la réserve opérationnelle - Volontariat des armées <p>A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation dans le cadre de l'obtention du diplôme <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de crédits ECTS via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC) • Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définit lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5. • Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et n'est pas nécessairement liée à l'année universitaire en cours. - La valorisation : l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme - Les aménagements : <ul style="list-style-type: none"> • Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP) • Une dispense totale ou partielle d'enseignement • Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement • Un aménagements d'examens • Un aménagement de la durée du cursus <p>Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.</p> <p>Un contrat pédagogique sera établi à l'issue d'échanges entre l'étudiant et l'équipe pédagogique qui précisera la nature des aménagements mise en place et/ou les modalités de validation.</p>
<p>Bonification</p>	<p>Au S1 et au S2, le choix d'un enseignement de sport ou d'une langue vivante apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.</p>

6.2 – Règle de progression

Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
----------	---

6.3- Capitalisation des éléments :

Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.

En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les éléments constitutifs (EC) dont la valeur en crédits est fixée sont capitalisables.

Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.

IV- Examens

Article 7 : Modalités d'examen

7.1 – Modalités d'examen

Organisation d'examen	Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.	
	<u>Périodes d'examen :</u>	
	Semestre 1 Session 1 : décembre (2018)	session de rattrapage : juin 2019
	Semestre 2 Session 1 : avril (2019)	session de rattrapage : juin 2019
	Semestre 3 Session 1 : décembre (2019)	session de rattrapage : juin 2019
	Semestre 4 Session 1 : avril (2019)	session de rattrapage : juin 2019
	Semestre 5 Session 1 : décembre (2019)	session de rattrapage : juin 2019
Semestre 6 Session 1 : avril (2019)	session de rattrapage : juin 2019	

7.2 – Absences aux examens

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.

Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage.
-------------------------------------	---

Article 8 – Organisation de la session 2

Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).
---------------------------------	---

<p>Report de note de la session 1 en session 2</p>	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Un étudiant ayant validé un semestre ou une année en première session n'a pas le droit de se présenter à nouveau aux épreuves correspondantes lors de la 2ème session.</p> <ul style="list-style-type: none"> - lorsqu'une unité d'enseignements est validée, l'étudiant ne peut repasser aucune des matières composant cette unité. - lorsqu'une unité d'enseignements n'est pas validée : <ul style="list-style-type: none"> • Toute matière de l'unité dont la note est strictement inférieure à 10/20, peut être repassée en 2ème session. • Toute matière de l'unité dont la note est supérieure ou égale à 10/20 ne peut pas être repassée : la note est reportée en 2ème session. <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Dans le cas où le contrôle des connaissances repose en première session sur la combinaison d'un contrôle continu et d'un examen terminal, la note de contrôle continu est conservée pour la deuxième session.</p> <p>Dans le cas où le contrôle des connaissances repose uniquement sur le contrôle continu en première session, il est organisé une deuxième session dont les modalités sont au choix de l'enseignant.</p> <p>La note obtenue en deuxième session se substitue à la note correspondante obtenue en première session.</p>
--	--

V- Résultats

Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : février 2019	session de rattrapage : juin 2019
Semestre 3 session 1 : février 2019	session de rattrapage : juin 2019
Semestre 5 session 1 : février 2019	session de rattrapage : juin 2019

Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : juin 2019	session de rattrapage : juin 2019
L2 session 1 : juin 2019	session de rattrapage : juin 2019
L3 session 1 : juin 2019	session de rattrapage : juin 2019

Article 10 : Communication des résultats :

Sur l'ENT

Date 1^{er} passage en CFVU

Dernière date de validation
en CFVU (dernière modification du RE)

Date d'édition

Article 11 : Redoublement

<ul style="list-style-type: none"> - - Redoublement - - 	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteurs de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans.</p>
<p>Crédit acquis par anticipation</p> <p>Autorisé :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> oui</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	<p>Un étudiant ajourné en L1 ou L2, s'il a obtenu au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord du responsable pédagogique concerné et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'ECTS susceptible d'être acquis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ; - Un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation. <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord du responsable pédagogique.</p>

Article 12 : Admission au diplôme

12.1- Diplôme final de Licence

	<p>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</p> <p><u>Règle de calcul de la note de licence :</u></p> <p>La note de licence peut être calculée selon la modalité suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyenne des notes des semestres 5 et 6
--	---

12.2- Règles d'attribution des mentions

<p>Mention</p>	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2</p> <p>Passable : ≥ 10 et < 12</p> <p>Assez Bien : ≥ 12 et < 14</p> <p>Bien : ≥ 14 et < 16</p> <p>Très Bien : ≥ 16</p>
----------------	---

- 12.3- Obtention du diplôme intermédiaire

<p>DEUG</p>	<p>L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.</p> <p>La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p>
-------------	---

- 12.4- Délivrance du Supplément au diplôme

	<p>Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.</p>
--	--

VI- Dispositions diverses

- Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

- Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant (*à compléter si besoin*)

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer les semestres 5 et/ou 6 de la licence Economie et Gestion dans une université étrangère. Ils devront pour cela avoir été sélectionnés dans le cadre d'un programme d'échange international.

- Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants suivants de concilier leurs études et leur situation spécifique :

- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale
- Etudiants engagés dans plusieurs cursus

- Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

.

- Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation (*si nécessaire*)

La licence étant organisée selon un régime présentiel à Grenoble et Valence et un régime par correspondance, un enseignement validé dans l'une est automatiquement reconnu dans l'autre.

SUIVI DES MODIFICATIONS :

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
1	Le 07/06/2016	Le 07/07/2016	1 ^{ère} année d'accréditation du contrat 2016-2020.
2	Le 08/06/2017	15/06/2017	Mise à jour des modifications du modèle de RDE UGA Mise à jour des dates d'examens et de jurys
3	Le 06/06/2018	Le 21/06/2018	L1 : S1/UE3 - Modification du taux horaire pour la matière "Méthodologie du travail universitaire" : 12h CM + 12h TD au lieu de 24h CM S2 - Ajouter la bonification sport et langues comme au S1. S2/UE6 - Création de la matière "Economie Européenne" 24h CM L3 : S5/UE6 - Création de la matière à choix " Préparation projet pro" avec 24 h CM. S6 /UE6 - Fermeture des matières à choix "Mémoire" et "Initiation à la recherche" S1 et S2 - Ajout texte sur le "oui si" Parcoursup dans "Commentaires".

(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation

(2) Date de passage et de validation au Conseil d'UFR

(3) Date de passage et de validation au CFVU

(4) Indiquer soit, les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature (importante ou mineure) et, dans quel article ou paragraphe, on trouve la modification) soit, sans modification.



Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence					Date approbation CFVU : 21/06/2018									
Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion Valence					Code VDI : SDLECG1 106					N° de version dans l'accréditation : 3									
Responsable de la Formation : Alain LAURENT					Code Etape : L1 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD					Code VET : SDL1EG 161					Présentiel									
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 1																			
UE1 : Enseignements fondamentaux en économie	SDEG1UA1	O	8	8	...														
Analyse économique 1	SDEG1M11			8	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	OUI	50%	E/O		50%			36	14	
UE2 : Enseignements fondamentaux en économie et sciences sociales	SDEG1UA2	O	8	8	...														
Histoire des faits économiques et sociaux	SDEG1M21			4	...		Ecrit		100%			E/O		100%			24		
Questions économiques contemporaines	SDEG1M22			4	...		Ecrit		100%			E/O		100%			24		
UE3 : Enseignements fondamentaux en gestion	SDEG1UA3	O	4	4	...														
Introduction à la gestion d'entreprise 1	SDEG1M31			4	...		Ecrit		100%			E/O		100%			24		
UE4 : Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion	SDEG1UA4	O	3	3	...														
Compétences numériques 1	SDEG1M41			3	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	OUI	50%	E/O		50%			6	10	
UE5 : Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion	SDEG1UA5	O	4	4	...														
Mathématiques 1	SDEG1M51			4	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	OUI	50%	E/O		50%			20	20	
UE6 : Enseignements complémentaires et ouverture	SDEG1UA6	O	3	3	...														
Méthodologie du travail universitaire	SDEG1M61			3	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%			12	12	
Bonification	SDEG1NA9	F			...														
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures										146,00	56,00	0,00	0,00		
Commentaires : au S1, le choix d'un enseignement de sport ou d'une langue vivante apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.																			
Les étudiants admis dans la formation avec la réponse "oui si" sur Parcours Sup doivent obligatoirement suivre des séances de soutien dans trois matières possibles : Analyse économique, MTU et mathématiques. Ce soutien consiste en 4 séances supplémentaires de TD, soit 8 heures, pour chaque matière. Les évaluations effectuées dans le cadre de ces séances sont intégrées au contrôle continu des matières concernées.																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence					Date approbation CFVU : 21/06/2018									
Parcours-type :					Code VDI : SDLECG1 106					N° de version dans l'accréditation : 3									
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion Valence					Code Etape : L1 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Alain LAURENT					Code VET : SDL1EG 161					Présentiel									
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 2																			
UE1 : Enseignements fondamentaux en économie	SDEG2UA1	O	8	8	...														
Analyse économique 2	SDEG2M11			8	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	OUI	50%	E/O		50%	36	18			
UE2 : Enseignements fondamentaux en économie et sciences sociales	SDEG2UA2	O	8	8	...														
Introduction à la microéconomie	SDEG2M21			4	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	OUI	50%	E/O		50%	18	12			
Questions économiques contemporaines	SDEG2M22			4	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		18			
UE3 : Enseignements fondamentaux en gestion	SDEG2UA3	O	4	4	...														
Introduction à la gestion d'entreprise 2	SDEG2M31			4	...		Ecrit		100%			E/O		100%	24				
UE4 : Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion	SDEG2UA4	O	6	6	...														
Statistiques descriptives	SDEG2M41			3	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	OUI	50%	E/O		50%	20	20			
Mathématiques 2	SDEG2M42			3	Ecrit et/ou Oral	50%	Ecrit		50%	OUI	50%	E/O		50%	20	20			
UE5 : Enseignements complémentaires et ouvertures	SDEG2UA5	O	2	2	...														
Anglais 1	SDEG2M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		24			
UE6 : Enseignements complémentaires et ouvertures	SDEG2UA6	O	2	2	...														
Cours d'ouverture	SDEG2M61			2			E/O		100%			E/O		100%	24				
Bonification	SDEG2NA9	F																	
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures										142,00	112,00	0,00	0,00		

Commentaires : au S2, le choix d'un enseignement de sport ou d'une langue vivante apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.

Cours d'ouverture S2 :

Sports

Langues

Géostratégie

Economie Européenne

Parmi les étudiants admis dans la formation avec la réponse "oui si" sur Parcours Sup, certains désignés à l'issue du jury de semestre1 par le responsable d'année doivent obligatoirement au semestre 2 suivre des séances de soutien dans deux matières possibles : Analyse économique et mathématiques. Les évaluations effectuées dans le cadre de ces séances sont intégrées au contrôle continu des matières concernées.

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion Valence Responsable de la Formation : Alain LAURENT Responsable de l'Année : Claire BARRAUD	Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence Code VDI : SDLEGG1 106 Code Etape : L2 Economie Gestion Code VET : SDL2EG 161	Date approbation CFVU : 21/06/2018 N° de version dans l'accréditation : 3 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
--	--	--

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 3																			
UE1: Enseignements fondamentaux en économie	SDEG3UA1	O	8	8	...														
Macroéconomie et comptabilité nationale	SDEG3M11			8	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	36	20			
UE2: Enseignements fondamentaux en économie	SDEG3UA2	O	6	6	...														
Monnaie et finance 1	SDEG3M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	24	12			
UE3: Enseignements fondamentaux en économie, gestion, sciences sociales	SDEG3UA3	O	8	8	...														
Comptabilité financière 1	SDEG3M31			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	24	12			
Droit	SDEG3M32			2	...		Ecrit		100%			E/O		100%	24				
UE4: Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion	SDEG3UA4	O	4	4	...														
Mathématiques 3	SDEG3M41			4	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	20	20			
UE5: Enseignements complémentaires et ouvertures	SDEG3UA5	O	2	2	...														
Anglais 2	SDEG3M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		20			
UE6: Enseignements complémentaires et ouvertures	SDEG3UA6	O	2	2	...														
Cours d'ouverture	SDEG3M61			2	...		E/O		100%			E/O		100%	24				
Total ECTS / Semestre				30	Total Nbre d'heures										152,00	84,00	0,00	0,00	

Cours d'ouverture : Sport/Langues/Initiation à la recherche

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence					Date approbation CFVU : 21/06/2018									
Parcours-type :					Code VDI : SDLECG1 106					N° de version dans l'accréditation : 3									
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion Valence					Code Etape : L2 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Alain LAURENT					Code VET : SDL2EG 161					Présentiel									
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 4																			
UE1 : Enseignements fondamentaux en économie	SDEG4UA1	O	8	8	...														
Microéconomie 1	SDEG4M11			8	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	36	20			
UE2 : Enseignements fondamentaux en économie	SDEG4UA2	O	6	6	...														
Monnaie et finance 2	SDEG4M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	24	12			
UE3 : Enseignements fondamentaux en économie, gestion, sciences sociales	SDEG4UA3	O	6	6	...														
Comptabilité financière 2	SDEG4M31			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	36	12			
UE4 : Méthodes quantitatives et outils pour l'économie et la gestion	SDEG3UA4	O	6	6	...														
Statistiques inférentielles	SDEG3M41			4	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	20	20			
Compétences numériques 2	SDEG3M42			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%	6	10			
UE5 : Enseignements complémentaires et ouverture	SDEG5UA5	O	2	2	...														
Anglais 3	SDEG5M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		20			
UE6 : Enseignements complémentaires et ouverture	SDEG5UA6	O	2	2	...														
Cours d'ouverture	SDEG5M61			2	...		E/O		100%			E/O		100%	24				
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures											146,00	94,00	0,00	0,00	

Cours d'ouverture : Sports/Langues/Géostratégie/ Economie Européenne

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence					Date approbation CFVU : 21/06/2018									
Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion Valence					Code VDI :SDLEGG1 116					N° de version dans l'accréditation : 3									
Responsable de la Formation : Alain LAURENT					Code Etape : L3 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD					Code VET :SDL3EG 161					Présentiel									
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 5																			
UE1 : Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG5UA1	O	6	6	...														
Economie internationale 1	SDEG5M11			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16			
UE2: Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG4UA2	O	6	6	...														
Economie industrielle 1	SDEG4M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16			
UE3: Enseignements professionnalisants	SDEG4UA3	O	6	6	...														
Comptabilité de gestion et analyse financière 1	SDEG4M31			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	24	18			
UE4: Enseignements professionnalisants	SDEG4UA4	O	6	6	...														
Economie du travail et gestion des RH	SDEG4M41			3	...		Ecrit		100%			E/O		100%	24				
Mathématiques appliquées à la gestion	SDEG4M42			3	...		Ecrit		100%			E/O		100%	24				
UE5: Enseignement complémentaire et ouverture	SDEG4UA5	O	2	2	...														
Anglais 4	SDEG4M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		20			
UE6: Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)	SDEG4UA6	O	4	4	...														
Initiation à la recherche	SDEG5M12			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%	24				
Introduction à l'économétrie (cours dispensé en EAD)	SDEG5M13			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%	24				
Construction projet professionnel	SDEG5M14			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%	24				
Sport	SDEG5M7S			2															
Langues	SDEG5M7L			2															
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures										204,00	70,00	0,00	0,00		
UE6 / Possibilité de prendre également Sports ou Langues																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence					Date approbation CFVU : 21/06/2018									
Parcours-type :					Code VDI :SDLECG1 116					N° de version dans l'accréditation : 3									
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Economie et Gestion Valence					Code Etape : L3 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Alain LAURENT					Code VET :SDL3EG 161					Présentiel									
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 6																			
UE1: Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG6UA1	O	8	8	...														
Economie internationale 2	SDEG6M11			8	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16			
UE2: Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG6UA2	O	6	6	...														
Economie industrielle 2	SDEG6M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16			
UE3: Enseignements professionnalisant	SDEG6UA3	O	6	6	...														
Comptabilité de gestion et analyse financière 2	SDEG6M31			6	Ecrit et/ou Oral	40%	Ecrit		60%	OUI	40%	E/O		60%	24	18			
UE4: Enseignements professionnalisant	SDEG6UA4	O	6	6	...														
Pratique avancée du tableur (PAT)	SDEG6M41			4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%		24			
Economie de l'entreprise 2	SDEG6M42			2	...		Ecrit		100%			E/O		100%	24				
UE5: Enseignement complémentaire et ouverture	SDEG6UA5	O	2	2	...														
Anglais 5	SDEG6M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		20			
UE6: Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)	SDEG6UA6	O	2	2	...														
Stage	SDEG6MI2			2	Ecrit et/ou Oral	100%									36				
Economie Européenne	SDEG2M6E			2			Ecrit		100%			E/O		100%	24				
Géostratégie	SDEG2M6I			2			Ecrit		100%			E/O		100%	24				
Marketing	SDEG6MI3			2			E/O		100%			E/O		100%	24				
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures											216,00	94,00	0,00	0,00	

UE6 / Possibilité de prendre également Sports ou Langues